

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DROGUES EN CHIFFRES III : LES DÉPENSES PUBLIQUES POUR LA POLITIQUE DES DROGUES EN BELGIQUE

Le total des dépenses publiques pour la politique des drogues en Belgique* (2008) est estimé à € 975.085.793, ou € 91,41 par Belge

Il s'agit d'une conclusion importante de l'étude Drogues en Chiffres III de BELSPO, menée par le groupe de recherche IRCP (Université de Gand).

*** la politique des drogues en Belgique englobe les drogues illégales, l'alcool, les médicaments psychoactifs et le tabac**

En Belgique, l'intérêt pour la recherche sur les dépenses publiques a été souligné dans la note de politique fédérale en matière de drogues de 2001: « *afin de permettre une approche intégrée et intégrale du phénomène de drogues, il est indispensable de dresser la carte des dépenses publiques pour ces différents secteurs politiques ainsi que des niveaux politiques compétents* ». BELSPO (SPP Politique scientifique) a soutenu de longue date les efforts nécessaires en ce sens en finançant, via le **Programme de recherches fédérales Drogues**, le volet scientifique nécessaire à un tel exercice comptable. Le troisième volet de la recherche Drogues en Chiffres est mené par le **groupe de recherche IRCP** (Département de droit pénal et criminologie, **Université de Gand**) et sous la direction des promoteurs Prof. dr Freya Vander Laenen, Prof. dr Brice De Ruyver et Prof. dr Johan Christiaens.

La mesure mise en œuvre s'attache à comptabiliser **les dépenses effectives pour l'année 2008 des autorités publiques concernées qui sont directement liées à la drogue (drogues illégales, alcool, tabac, médicaments psychoactifs)**. L'étude se base donc exclusivement sur le volet "dépenses publiques" **sans intégrer à ce stade le coût social** (par exemple le coût de l'hospitalisation et des soins pour les malades atteints du cancer du poumon, les dépenses pour la criminalité liée aux drogues,...) ni les dépenses privées en la matière.

Le détail des budgets résulte d'une approche à la fois top-down (depuis la ligne budgétaire concernée jusqu'à l'action proprement dite sur le terrain) et de la vérification de l'approche top-down (on part des bénéficiaires pour remonter à la source). Enfin, ces dépenses sont alors ventilées selon les **cinq piliers** de la politique belge en matière de drogues: la **prévention** (e.a. sensibilisation et campagnes d'information), l'**assistance** (e.a. hospitalisation), la **réduction des risques** (e.a. actions de testing des pilules et échange de seringues), la **sécurité** (e.a. coût de l'action policière et judiciaire) et **autres**.

Les résultats de ce travail seront officiellement présentés le **mercredi 14 décembre 2011 (12h30) lors de la conférence de presse à Bruxelles** (*SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (Salle Storck), Rue Ernest Blérot 1, 1070 Bruxelles : à côté de la gare du Midi, sortie Place Victor Horta*).

RESULTATS

1. TOTAL DES DÉPENSES PUBLIQUES LIÉES AUX DROGUES

- En **2008**, le **total des dépenses publiques liées aux drogues illégales, à l'alcool, aux médicaments psychoactifs et au tabac est estimé à 975.085.793 euros, ou 91,41 euros par Belge**. Il s'agit de la moyenne d'une estimation minimale et maximale : les autorités ont dépensé au minimum 655.473.287 euros pour la politique des drogues et au maximum 1.294.698.299 euros. Ces estimations ont été réalisées suite aux dépenses publiques pour le secteur de l'hospitalisation et l'exécution de la peine.
- Le tableau 1, une analyse des dépenses par pilier et niveau de pouvoir, montre que les plus grandes dépenses sont effectuées au niveau fédéral, entre autres en raison des frais élevés d'hospitalisation et de détection/exécution de la peine. Les autorités flamandes viennent en deuxième position, entre autres à cause des dépenses pour les centres de santé mentale (CGG). Vient ensuite la Wallonie, où plus de la moitié des dépenses sont consacrées à la prévention. Il convient toutefois de se demander quels seraient ces rapports si un calcul pour les 'services de santé mentale' était possible, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. La Région de Bruxelles-Capitale occupe la quatrième place, l'impulsion provenant de la COCOF qui subventionne 15 institutions actives dans le domaine de la consommation de drogues. A la cinquième place, les dépenses locales ne participent qu'à hauteur de 0,28% à toutes les dépenses publiques liées aux drogues. Ces villes et communes se spécialisent essentiellement dans le domaine de la prévention. Pour finir, la plus petite contribution de tous les niveaux de pouvoir est fournie par les provinces.

Tableau 1 : Les dépenses liées aux drogues illégales, à l'alcool et aux médicaments psychoactifs des différents niveaux de pouvoir (2008)

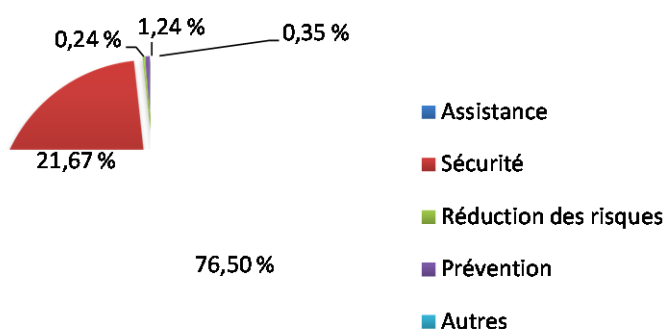
	Prévention	Assistance	Réduction des risques	Sécurité	Autres	Total
Autorités fédérales	2.589.842	725.667.575	299.746	216.744.689	3.159.094	948.460.946 97,27%
Autorités flamandes	3.882.021	7.625.207	461.203		38.250	12.006.682 1,23%
Autorités wallonnes	3.474.460	1.752.737	1.066.608			6.293.805 0,65%
Région de Bruxelles-Capitale	1.054.467	2.894.997	173.808			4.123.272 0,42%
Provinces	982.347	455.745	-			1.438.092 0,15%
Villes et communes	1.268.330	902.278	328.388		264.000	2.762.996 0,28%
Total	13.251.468	739.298.540	2.329.752	216.744.689	3.461.344	975.085.793

2. CONCLUSIONS PAR PILIER

2.1. Drogues illégales, alcool et médicaments psychoactifs

Les dépenses publiques liées aux drogues illégales, à l'alcool et aux médicaments psychoactifs sont estimées à **963.568.683 euros**. L'illustration 1 montre que **la plus grande part (76,50%)** de la moyenne des dépenses publiques liées aux drogues illégales, à l'alcool et aux médicaments psychoactifs relève **du pilier de l'assistance**.

Illustration 1 : Visualisation des dépenses publiques liées aux drogues illégales, à l'alcool et aux médicaments psychoactifs par pilier (2008)



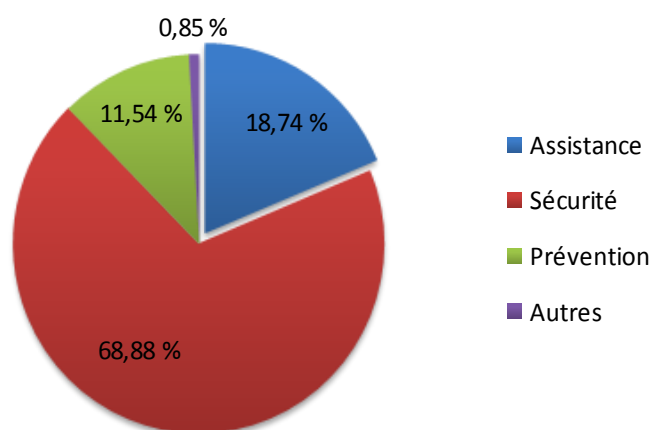
L'explication de ces rapports réside dans les dépenses élevées pour le traitement de la dépendance à l'alcool dans le secteur de l'hospitalisation. Les dépenses totales à cet effet s'élèvent à 553.217.388 euros ou 57,41% des dépenses publiques totales pour la politique des drogues. Cela prouve que l'alcool entraîne un coût élevé pour la société. Il se produit la même chose dans le pilier sécurité au niveau de la détection (par la police) et de la détermination de la peine. A ces niveaux-là, les principales dépenses concernent

l'alcool, étant donné que la plupart des procès-verbaux et des condamnations sont liés à l'alcool. Nous pouvons donc en conclure que **la consommation d'alcool entraîne des dépenses publiques élevées pour l'assistance et pour le régime pénal, plus précisément au niveau de la détection et de la détermination de la peine.**

2.2. Tabac

Les dépenses liées au tabac sont toujours calculées séparément dans l'étude, de sorte que la répartition entre les piliers peut être reproduite spécifiquement pour le tabac. En 2008, les autorités ont dépensé **11.517.110 euros pour la politique en matière de tabac** et **les plus grandes dépenses publiques vont à la sécurité, puis à l'assistance et à la prévention.** Le pilier de l'assistance ne comprend pas les dépenses pour le traitement du cancer du poumon, étant donné que celles-ci font partie d'une étude sur le coût social.

Illustration 2 : Visualisation des dépenses publiques liées au tabac par pilier (2008)



Dans **les mesures futures**, ce diagramme circulaire présentera une répartition modifiée, étant donné **que le sevrage tabagique entraînera de plus grandes dépenses.** Depuis 2009, tous les patients qui veulent arrêter de fumer peuvent solliciter une participation aux frais, de sorte que les dépenses pour l'assistance devraient augmenter d'environ 3.420.000 euros. De ce fait les rapports pourraient être modifiés comme suit en 2009 : prévention (8,90%), assistance (37,34%), sécurité (53,11%) et autres (0,65%). Suite à ces glissements, le pilier de la sécurité restera toujours le plus grand pilier, car les contrôles relatifs à l'interdiction de fumer dans l'horeca continueront de représenter un coût considérable.

3. EVOLUTION DANS LE TEMPS: 2004 VERSUS 2008 (DROGUES ILLÉGALES)

Dans cette comparaison nationale dans le temps, les dépenses publiques de l'année de référence 2008 sont placées face aux dépenses publiques dont on a dressé la carte dans la recherche précédente. La mesure de 2004 se **limitait aux drogues illégales**. Le tableau 3 montre **une augmentation des dépenses publiques de 62 millions d'euros**, le pilier sécurité est essentiellement responsable de cette augmentation.

Tableau 3 : Comparaison des dépenses publiques liées aux drogues illégales avec des clés de répartition semblables : 2004 versus 2008

	2004		2008	
Prévention	12.294.733	3,72 %	11.412.257	2,91 %
Assistance	130.909.594	39,58 %	133.557.858	34,05 %
Réduction des risques	min. 340.628 ¹	0,10 %	2.329.752	0,59 %
Sécurité	186.038.337	56,24 %	243.000.490	61,96 %
Autres	1.190.329	0,36 %	1.890.813	0,48 %
Total	330.773.622	100 %	392.191.170	100 %

En premier lieu, les dépenses publiques totales pour la prévention ont baissé de 7,18%, malgré l'idée généralement acceptée qu'une politique en matière de drogues doit mettre l'accent sur la prévention.

En plus, les dépenses pour le pilier de l'assistance restent stables (une légère augmentation de 2,02%) pendant la période 2004-2008.

En troisième lieu, il est difficile de se prononcer sur le pilier de la réduction des risques, car il n'est pas possible de découvrir quelle était exactement l'ampleur de la réduction des risques en 2004.

Quatrièmement, on observe une augmentation des dépenses de 30,62% dans le pilier de la sécurité. Il s'agit de la conséquence de deux facteurs, notamment une augmentation des dépenses générales et du nombre de faits enregistrés. Au niveau de la détection (la police) on enregistre 20,64% de faits liés aux 'stupéfiants' en plus selon la Banque de données nationale générale. Les chiffres démontrent que la mise en œuvre de la police pour toutes les infractions relatives aux drogues a augmenté; les plus grandes augmentations ont toutefois trait aux infractions relatives à la 'fabrication' et à 'l'importation et l'exportation'.

Les dépenses au niveau de la poursuite et de la fixation des peines ont aussi augmenté. En comparaison avec 2004, l'afflux de dossiers liés aux drogues et au dopage au parquet a augmenté de 18,84%² et on enregistre 26,03% de condamnations liées aux 'stupéfiants'. Le quatrième échelon de la détermination de la peine, notamment l'exécution de la peine, présente également une augmentation du nombre de nouveaux mandats 'drogues' dans les maisons de justice et de la population (min. et max.) d'infractions à la législation sur les drogues dans les établissements pénitentiaires.

¹ Les dépenses flamandes pour le 'programme d'échange de seringues' ne sont plus comptées sous la prévention, mais elles sont prises en compte comme montant minimum sous la réduction des risques.

² L'afflux de dossiers 'drogues et dopage' est comparé, étant donné que la recherche précédente (Drogues en Chiffres II) portait cette part en compte pour la clé de répartition. En 2008, 40.843 affaires 'drogues et dopage' ont afflué au parquet, contre 34.369 affaires seulement en 2004.

CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

▪ Le 'cocktail politique'

Le budget en matière de drogues montre de quelle façon les dépenses publiques sont composées ou quel est le 'cocktail politique' des autorités.

En premier lieu, il en ressort que le pilier de la prévention n'est responsable qu'à hauteur de 1,36% des dépenses publiques liées aux drogues, malgré l'idée généralement acceptée qu'une politique en matière de drogues doit mettre l'accent sur la prévention. Cela prouve que de **grands investissements sont nécessaires dans le secteur de la prévention**. Cette remarque vaut particulièrement pour **les médicaments psychoactifs et l'alcool**.

En deuxième lieu, le pilier de l'assistance est essentiellement composé de dépenses liées à **l'hospitalisation**. 56,74% du total des dépenses publiques liées aux drogues sont consacrés à l'hospitalisation des personnes dépendantes à l'alcool. En outre, peu de moyens sont consacrés à **l'assistance aux toxicomanes lors de leur détention**. Ce point mérite pourtant qu'on y prête une attention accrue, étant donné que 36,1% des détenus ont consommé de la drogue en prison en 2008 (Todts, Gilbert, Van Malderen, 2008).

Troisièmement, **la réduction des risques (testing des pilules, échange de seringues et entraide lors des sorties) fait l'objet d'un sous-financement structurel**, malgré son efficacité prouvée.

Quatrièmement, il convient de remarquer que la plus **forte augmentation (30,62%)** des dépenses publiques a eu lieu dans le **pilier de la sécurité**. Le pilier de la sécurité est essentiellement composé de dépenses publiques pour **la détection** (69,54%), avec une **focalisation** spécifique **sur la demande**. Par ailleurs, la part du tabac et de l'alcool au sein du pilier de la sécurité n'est pas dénuée d'importance.

▪ Les études sur le coût social

Les études sur le coût social sont une étape élémentaire des analyses de la politique des drogues et sont souvent utilisées au niveau international pour mesurer le coût de la consommation de drogues illégales, d'alcool et de tabac (Moore & Caulkins, 2006). Ce type d'étude propose davantage qu'une étude 'public expenditure', qui ne mesure qu'un seul élément du coût social de la problématique des drogues. **Une mesure des dépenses privées et externes est recommandée car ce type de recherche précise quel est le coût économique et social du phénomène de drogues**.

▪ Des flux de subventions transparents et structurels

A certains niveaux, on ne constate pas assez de transparence dans les flux de subventions. Ainsi, des organisations bénéficient de subventions de différentes autorités ou des subventions leur sont octroyées par la même autorité via différents canaux/postes budgétaires/départements. Il est recommandé d'aboutir à des **flux financiers univoques**, afin que toutes les parties aient une vision claire du financement du secteur des drogues.

En plus, une grande part des dépenses liées à la prévention et à la réduction des risques dépend du financement de projets. De ce fait, certaines organisations ne peuvent pas garantir une continuité, il n'est pas possible d'établir un planning sur le plan du contenu et financier, et celui-ci résulte d'un effet préjudiciable sur l'efficacité.

Tout comme dans les recommandations précédentes de Drogues en Chiffres I et II, **la nécessité d'un soutien structurel pour une politique durable** pour ces secteurs est à nouveau soulignée (De Ruyver et al., 2004, 2007). Le financement de projets doit certes encore obtenir une place dans la politique des drogues, un feed-back positif permettant d'envisager un financement structurel.

- **Le manuel : l'outil par excellence pour une politique intégrée et intégrale dans le sens large du terme**

Grâce au manuel, les autorités seront à même de mesurer annuellement les dépenses publiques liées aux drogues. Il en résulte un outil qui permet de **contrôler les flux de subventions** et de **réagir plus vite aux évolutions** (par ex. les économies à un niveau donné peuvent être équilibrées à d'autres niveaux).

INFORMATIONS

Prof. dr Freya Vander Laenen (Freya.VanderLaenen@UGent.be)

Prof. dr Brice De Ruyver (Brice.DeRuyver@UGent.be)

Delfine Lievens (Delfine.Lievens@UGent.be)

IRCP- Institute for International Research on Criminal Policy

Vakgroep Strafrecht en Criminologie

Universiteit Gent

Universiteitsstraat 4

9000 Gand

Tél. : + 32 (0)9 264 84 61

Fax : +32 (0)9 264 69 71

<http://www.ircp.org>

Projet Drogues en chiffres III: vous trouverez un résumé détaillé sur le site Internet de BELSPO : <http://www.belspo.be/belspo/fedra/proj.asp?l=fr&COD=DR/57>